

DEPARTEMENT  
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT  
DE CHALONS EN  
CHAMPAGNE

CANTON DE  
CHALONS - 3

COMMUNE DE  
CHEPY

Date de convocation :

02 février 2018

Nombre de  
Conseillers : 10

Présents : 6  
Pouvoirs : 0  
Votants : 6

N° 1373/2018

**Objet :**

Création des trottoirs  
rue H. BOULLEZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 09 FEVRIER 2018**

L'an deux mil dix-huit, le neuf février à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

**Étaient présents Mesdames, Messieurs :**

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

**Absents et excusés Messieurs :** GIOVANNI Philippe, VEDANI Lionel, WEBER Patrice, BALOURDET Patrice.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

***A été élue secrétaire :*** Madame MENISSIER Martine.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **d'approuver le projet n° 3** : Création de trottoirs rue H. BOULLEZ. Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 20 828.50 € H.T.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet,
- d'adopter le plan de financement ci-après,

**Sollicite :**

- l'attribution d'une subvention au titre de la DETR soit  $20\,828.50\text{€} \times 80\% \times 40\% = 6\,665.12\text{€}$

d'inscrire le solde au budget communal 2018.

## PLAN DE FINANCEMENT

Coût de l'opération HT	20 828.50€
Subvention demandée à l'état au titre de la DETR : 13 045€ x 80% x 40%	6 665.12€
Solde sur fonds propres section	
Investissement du Budget communal :	14 163.38€

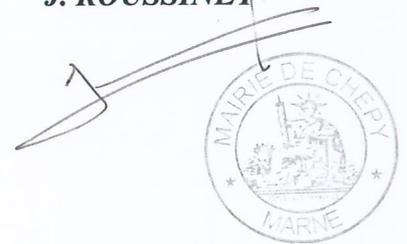
*La T.V.A. sera également payée sur les fonds propres et récupérée partiellement par le biais du FCTVA.*

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 12 février 2018.

*Le Maire,*

**J. ROUSSINET**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215101395-20180209-1373-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2018